

Plan de requalification de C en B

Un plan à améliorer et à confirmer

La deuxième réunion du groupe de travail organisations syndicales/administration concernant le prochain plan de requalification pour les agents de catégorie C s'est tenu le 15 avril dernier.

Ce plan de requalification doit permettre à un nombre plus important d'agents d'accéder à la catégorie B.

Comment se calcule le nombre de promotions offertes ?

En l'absence de recrutements significatifs dans les corps de catégorie B, les dispositions statutaires ordinaires utilisées antérieurement sont délaissées.

L'administration promeut donc chaque année, l'équivalent de 20% de 5% des effectifs des corps d'accueil (voir l'article 9 du Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'état).

En clair pour les adjoints techniques cela donne actuellement environ 55 promotions annuelles et pour les adjoints administratifs 16 promotions annuelles

Comme pour les plans de requalification ayant déjà eu lieu, l'administration propose de jouer sur le premier pourcentage pour augmenter le nombre de promotions offertes. Il faudra bien entendu que la fonction publique se prononce sur les propositions qui seront portées suite aux réunions de ce groupe de travail.

Qui serait concerné ?

Plusieurs corps sont concernés : les adjoints administratifs, les adjoints techniques et les adjoints techniques formation recherche.

Quel mécanisme de passage ?

Examens professionnels et promotions au choix seront activées

Quelle durée pour ce plan de requalification ?

L'administration propose un plan de 3 ans mais vous le verrez plus loin, la FSU a demandé une extension de cette durée pour les adjoints administratifs

Quelles propositions discutées lors de ces deux premières réunions ?

Pour les promotions dans le corps des techniciens

Si dans un premier temps, l'administration n'envisageait pas de faire bénéficier les adjoints techniques de ce plan de requalification, elle a fini par se ranger aux arguments développés par les représentants du personnel.

Ainsi pour ce corps, elle propose de définir le nombre de promotions en le portant à 47% de 5% de l'effectif du corps des techniciens.

Cela permettrait, sur un plan de trois ans la promotion en technicien de 57% des adjoints techniques ce qui correspond d'après l'administration peu ou prou au pourcentage d'agents effectuant déjà des missions de catégorie B.

La FSU s'est félicitée de cette avancée pour le corps des adjoints techniques mais attend de même pour les adjoints administratifs

Pour les promotions dans le corps des secrétaires administratifs

Pour les adjoints administratifs la proposition de l'administration ne permettrait qu'à 9% d'entre eux d'accéder au corps des secrétaires administratifs.

En effet, même en appliquant les 65% de 5% du corps des SA, le corps des adjoints administratifs comptant des effectifs grandement supérieur à celui des adjoints techniques, le nombre de bénéficiaires potentiels au regard des besoins est ridicule.

La FSU a été particulièrement offensive sur le sujet, proposant d'augmenter la durée du plan ainsi que le pourcentage appliqué. Pour ce faire, nous avons développé des arguments pertinents et reconnus, il n'y a pas si longtemps comme le fait que les 2/3 des adjoints effectuaient déjà des missions de B...

La main est aujourd'hui à l'administration, nous attendons la prochaine réunion.

Et dans l'attente, nous avons sollicité le ministre pour ce qui concerne les adjoints administratifs.

Vous trouverez notre courrier en pièce jointe.

Bien entendu, il faudra également l'aval de la fonction publique et du budget. Rien n'est donc totalement arrêté.